

CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2011

Présents : MM LENOIR, ALIBERT, MAYOL GOULLIEUX, AMBROSIONI, HERBELIN, VACHON, DELNESTE, MMES, LORCH, DIEUDONNÉ, GIES

Absents excusés : M. MARTIN, M. DELETTRE, MMES KONCZEWSKI, VAN ROY

Procuration : Mme KONCZEWSKI à M. ALIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HERBELIN

Date de la convocation : 3 mars 2011

Le Conseil Municipal précédent est approuvé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

SAINT JULIEN - BP 2011

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	541 131.00	528 300.00
		+ + +	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		179 495.00
		=	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		541 131.00	707 795.00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	289 755.00	179 390.00
		+ + +	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	197 500.00	202 840.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		105 025.00
		=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		487 255.00	487 255.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 028 386.00	1 195 050.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ Adopte le budget à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2010, en accord avec le compte de gestion 2010 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

Le Conseil Municipal :

- ◆ Approuve le Compte administratif
- ◆ Décide le report de l'excédent d'investissement 2010 au compte 001 : « excédent d'investissement reporté » la somme de 179 495.80 €
- ◆ Décide le report de l'excédent d'investissement 2010 au compte 002 : « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 105 025.92 €

VOTE DU COMPTE de GESTION 2010

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2010 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le Plan de zonage d'assainissement de la Commune de Saint-Julien présenté par le Syndicat d'adduction et d'assainissement des Eaux de Clénay/Saint-Julien.

Après évolution du projet de PLU de la commune, le Conseil Municipal demande que soit inclus dans le zonage d'assainissement le secteur classé AUE variante 2 de 4 ha ainsi que la zone AUES de 3.5 ha suivant plan joint.

2ème TRANCHE D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement 2ème tranche de l'aménagement de la mairie consistant en une réhabilitation et mise aux normes de la salle de réunion avec création de sanitaires, toilettes, vestiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ Adopte le principe de la réalisation de cette 2ème tranche suivant avant projet sommaire pour un montant HT de 115 815 euros.
- ◆ Sollicite l'aide de l'Etat au Titre de la DETR
- ◆ Sollicite l'aide du Conseil Général

TITRE DE RECETTE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 8560.49 concernant un don de la paroisse de Saint-Julien.

PLU DE BRETIGNY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la commune de Brétigny concernant son PLU.

Après en avoir délibéré, la commune de Saint Julien souhaite être consulté pendant la durée de l'élaboration du PLU de la commune de Brétigny.

TARIF DES CARTES DE PECHE pour 2012

Le Conseil Municipal, après avis de la commission, fixe le tarif des cartes de pêche comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| ◆ Pour les résidents | 12.00 euros |
| ◆ Pour les personnes extérieures à la Commune | 18.00 euros. |
| ◆ Cartes à la journée | 6.00 euros |

Pour extrait conforme
Le Maire, Michel LENOIR